



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2023**

DATE DE LA CONVOCATION : 7 juillet 2023

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 27
- de Présents : 20
- de Représentés : 1
- de Votants : 21

L'an deux mil vingt et trois, le mardi onze juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du sous-sol de la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien DUCHAMP, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. DUCHAMP Sébastien	M. EVEZARD Claude	M. BLATEAU Emmanuel
Mme REYNIER Annie	M. CHEVALIER Jean-Paul	Mme DESSERPRIT Gaëlle
M. REYNES Patrick	M. VAN NIEUWENHUYSE Régis	M. CARREAU Valentin
M. DABERTRAND Jean	Mme GALEWSKI Nathalie	Mme NANGERONI Carole
Mme MIGNARD Sophie	M. GLENZ Richard	Mme BRIANCON Laurence
M. BRIGOULET Jean Marie	Mme VERGNE Géraldine	M. LAFON Francis
Mme FERRACCI Dominique	Mme SAIDI Nora	

ETAIENT EXCUSEES REPRESENTEES :

Mme MONTALTI Fabienne (procuration à M. DUCHAMP),

ETAIENT EXCUSES :

Mme BAUDRY Eliette
Mme BLAUDY Mainell
M. MONS Thierry
M. JOULIE Jacques
Mme PIEMONTESE Josiane
Mme ZACCHEO-HERBERT Marie-Anaïs

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme DESSERPRIT Gaëlle est désigné(e) secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 6 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu des délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne
- Vente de la parcelle AD149 à Madame Christiane EYRIGNOUX –angle avenue Charles de Gaulle et avenue Victor Hugo
- Vente d'une bande de terrain ruelle saint Sacerdoce à Monsieur Hervé CHASSAING
- Vente d'une partie d'un chemin rural à Aumont à Monsieur Johannes HOS – parcelle A934
- Vente d'une partie d'un chemin rural à Aumont à Madame Frédérique MARCOU – parcelle AD935
- Acquisition de terrain - parcelles AB 9 et AB 575-appartenant à Madame et Monsieur Monique et Claude VERGNE
- Acquisition de terrain – Parcelle AC 960 – Appartenant aux conjoints Jean LEYRICH et Aline POMMEREUL
- Acquisition de terrain – parcelles AC945, AC 946, AC947 – appartenant respectivement à la Société POLYGONE, Monsieur Yvan CONSTANT et Monsieur Jean-Paul DON
- Parc agricole communal – demande de subvention auprès de l'Union Européenne, la région Nouvelle aquitaine et le Conseil Départemental
- Approbation du rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2022
- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2022
- Modification du tarif du service de garderie périscolaire maternelle
- Régie des transports scolaires – mandat de régularisation
- Admission en non-valeur de titres de recettes – budget général
- Attribution des subventions aux associations 2023 – volet 2
- Décision modificative n°1 – budget général
- Décision modificative n°2 – budget général
- Modification du tableau des emplois

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020, il a l'obligation, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT de rendre compte des délégations qu'il a exercées. Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a exercées en matière de droit de préemption et de marchés.

D2023-07-056 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, (5 Pour ; 12 Contre ; 4 Abstentions) :

DECIDE

Article 1 : De voter CONTRE la modification les statuts de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, tels qu'ils ont été notifiés à la commune.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2023-07-057 VENTE DE LA PARCELLE AD 149 A MADAME CHRISTIANE EYRIGNOUX - ANGLE AVENUE CHARLES DE GAULLE ET AVENUE VICTOR-HUGO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée AD 149 au prix de 825 € (huit cent vingt-cinq euros) à Madame Christiane EYRIGNOUX.

Article 2 : Que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN RUELLE SAINT SACERDOSE A MONSIEUR HERVE CHASSAING
PARCELLES AD 335 ET AD 330**

Délibération reportée ultérieurement à la demande des membres du Conseil Municipal

**D2023-07-058 VENTE D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL A AUMONT A MONSIEUR JOHANNES
HOS – PARCELLE A 934**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée A 934 au prix de 1 533 € (mille cinq cent trente-trois euros) à Monsieur Johannes HOS.

Article 2 : Que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**D2023-07-059 VENTE D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL A AUMONT A MME FREDERIQUE
MARCOU – PARCELLE AD 935**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée AD 935 au prix de 1 162 € (mille cent soixante-deux euros) à Madame Frédérique MARCOU.

Article 2 : Que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

D2023-07-060 ACQUISITION DE TERRAIN – PARCELLES AB 9 ET AB 575 – APPARTENANT A MME ET M. MONIQUE ET CLAUDE VERGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : D'accepter le principe d'acquisition des parcelles b, c et e issues de la division parcellaire AB 9 et AB 575 appartenant à Mme et M. Monique et Claude VERGNE au prix de 20 000 € (vingt mille euros).

Article 2 : D'indiquer que les frais de géomètre, de notaire sont à la charge de la commune.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

D2023-07-061 ACQUISITION DE TERRAIN – PARCELLES AC 945, AC 946 ET AC 947 – APPARTENANT RESPECTIVEMENT A LA SOCIETE POLYGONE, MONSIEUR YVAN CONSTANT ET MONSIEUR JEAN-PAUL DON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'acquisition gratuite d'une partie (143 m²) des trois parcelles cadastrées AC 945, AC 946 et AC 947.

Article 2 : D'indiquer que les frais de géomètre, de notaire sont à la charge de la commune.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ACQUISITION DE TERRAIN – PARCELLE AC 960 – APPARTENANT AUX CONSORTS JEAN LEYRICH ET ALINE POMMEREUL

Délibération reportée ultérieurement à la demande des membres du Conseil Municipal

D2023-07-062 PARC AGRICOLE COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE, LA REGION NOUVELLE AQUITAINE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : De décider la réalisation de l'opération proposée.

Article 2 : D'arrêter le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES			
Poste de dépenses	Montant HT	Financier	Assiette éligible	Taux	Montant
BATIMENT - AMENAGEMENT LOCAL TECHNIQUE	63 900,00 €	FEADER-LEADER	120 560,00 €	68,35%	82 408,00 €
EQUIPEMENTS, MATERIEL / TRACTEUR	40 500,00 €	REGION	16 160,00 €	25,00%	4 040,00 €
EQUIPEMENTS AGRICOLES, SYSTEMES IRRIGATIONS	15 360,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	50 000,00 €	20,00%	10 000,00 €
PLANTATIONS SEMENCES	800,00 €	Total aides publiques			96 448,00 €
		Autofinancement public			24 112,00 €
SOUS-TOTAL 2023	120 560,00 €	TOTAL			120 560,00 €
					80,00%
					20,00%
					100,00%

Article 3 : De solliciter l'attribution des aides auprès de l'Union Européenne, la région Nouvelle Aquitaine, et du conseil départemental de la Corrèze tel qu'indiqué ci-dessus.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

D2023-07-063 APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ANNEE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : D'approuver le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2023-07-064 APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNEE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : D'approuver le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2023-07-065 MODIFICATION DU TARIF DU SERVICE DE GARDERIE PERISCOLAIRE MATERNELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : D'approuver le nouveau tarif applicable à la garderie périscolaire maternelle

Article 2 : De laisser inchangés les autres tarifs applicables au service scolaire

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2023-07-066 REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES – MANDAT DE REGULARISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : D'autoriser l'émission d'un mandat d'un montant total de 220.00 € (deux cent vingt euros),

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser un mandat de régularisation,

Article 3 : De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2023, au compte 65888,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la

présente délibération.

D2023-07-067 ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES – BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : De se prononcer **CONTRE** l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible, le Conseil estimant que certains tiers sont en possibilité de payer ces créances

Article 2 : De **ne pas effectuer** un mandat de 3 245,37 € (trois mille deux cent quarante-cinq euros et trente-sept centimes) sur le compte 6541 du Budget Général

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2023-07-068 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 – VOLET 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les subventions énumérées ci-après aux associations.

- Los Gojats des Porti : 200 € en complément de fonctionnement
- Jean Jacques Production : 800 € en fonctionnement

Article 2 : De subordonner le versement des subventions à la production par les associations des bilans d'activités, financiers de l'année écoulée et toutes les pièces justificatives demandées.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2023-07-069 DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : D'adopter la décision modificative n°1 sur le Budget Général suivant le tableau ci-dessous :

intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Chapitre 65	65888		-941,55 €			
Chapitre 042	6811		941,55 €			
Chapitre 77				775		- 20 000,00 €
Chapitre 024						20 000,00 €
Fonctionnement			00,00 €			00,00 €
Chapitre 041	204422		-30 000,00			
Chapitre 204	204422		30 000,00			
Investissement						

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2023-07-070 DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : D'adopter la décision modificative n°2 sur le Budget Général suivant le tableau ci-dessous :

intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Dotation aux dépréciations des actifs circulants	6817		1251,00			
Autres	65888		- 1251,00	7		
Fonctionnement			00,00			
Investissement						

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2023-07-071 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Article 1 : D'adopter le tableau des emplois modifié comme suit :

Situation au 11 juillet 2023			
Emplois			
Nombre	Nature	Durée hebdomadaire	Situation
1	Directeur Général des Services	Temps complet	Non pourvu
1	Attaché principal	Temps complet	Non pourvu
2	Attaché	Temps complet	Pourvus
2	Rédacteur Principal de 1 ^e classe	Temps complet	Non pourvus
1	Rédacteur Principal de 2 ^e classe	Temps complet	Non pourvu
1	Rédacteur	Temps complet	Non pourvu
6	Adjoint Administratif Territorial principal de 1 ^e classe	Temps complet	5 pourvus/ 1 non pourvu
1	Adjoint Administratif Territorial principal de 1 ^e classe	20 heures 25	Non pourvu
5	Adjoint Administratif Territorial principal de 2 ^e classe	Temps complet	2 pourvus/ 3 non pourvus
2	Adjoint Administratif Territorial	Temps complet	Non pourvus
1	Adjoint Administratif Territorial Temps non-complet	20 heures	Pourvu
1	Adjoint Administratif Territorial Temps non-complet	10 heures	Pourvu
1	Adjoint Territorial du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	Pourvu
1	Opérateur Territorial des A.P.S. principal	Temps complet	Non Pourvu
1	Opérateur territorial des activités physiques et sportives	Temps complet	Non pourvu
1	Educateur Territorial des A.P.S.	Temps complet	Non pourvu
1	Agent Spécialisé Principal de 2 ^e classe des Ecoles Maternelles	Temps complet	Pourvu
1	Animateur Territorial	Temps complet	Pourvu
1	Adjoint d'Animation	28 heures	Pourvu
1	Ingénieur Territorial	Temps complet	Pourvu

1	Technicien Territorial	Temps complet	Pourvu
1	Technicien Territorial principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	Non pourvu
1	Technicien Territorial principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	Non pourvu
6	Agent de Maîtrise Principal	Temps complet	Pourvus
9	Agent de Maîtrise	Temps complet	8 pourvus / 1 non pourvu
5	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^e classe	Temps complet	Non pourvus
13	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^e classe	Temps complet	4 pourvus / 9 non pourvus
11	Adjoint Technique Territorial	Temps complet	Pourvus
1	Adjoint Technique Territorial Temps non-complet	1 heure	Non pourvu
1	Adjoint Technique Territorial Temps non complet	3 heures	Pourvu
1	Adjoint Technique Territorial Temps non complet	Temps complet	Non pourvu
1	Contrat de Projet 3 ans	Temps complet	Pourvu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget général, chapitre 12.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Sébastien Duchamp

